

# JUIN VERT

DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU  
 30 JUIN 2026



## DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

LA CPTS ET SES PARTENAIRES ORGANISENT UNE ACTION DE DÉPISTAGE

### QUI PEUT FAIRE LE TEST ?

Le dépistage est recommandé au moins une fois tous les 3 ans aux femmes de 25 à 30 ans, puis tous les 5 ans entre 30 à 65 ans.

### COMMENT ET PAR QUI ?

Par la réalisation d'un frottis de dépistage, lors d'une consultation avec un médecin généraliste ou une sage-femme ou un gynécologue.

### VOUS SOUHAITEZ VOUS FAIRE DÉPISTER ?

Contactez dès à présent la CPTS au :



07 49 76 63 02

07 61 00 86 54

